

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, M. Guy FEVRAT, Mme Isabelle GUINOT, M. Madjid KHALED, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Claude PHILIPPE, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, Mme Amandine TRULLARD

Etaient absents excusés : Mme Maryse COLAS, M. Pierre-André ROBLOT, M. Jean-Marc SALLAZ  
Pouvoirs : 3 (de Mme COLAS à M. MARCEAUX, de M. ROBLOT à Mme GUINOT)

Secrétaire de séance : M. Claude PHILIPPE

Date de la convocation : 20 mars 2019

Date d'affichage des délibérations : 02 avril 2019

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2019 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

CONVENTION AVEC LA SAUR POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DU MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise le maire à signer la convention de prestation de service pour le contrôle et l'entretien du matériel de protection incendie à intervenir entre la commune et la SAUR pour une durée de 3 ans. Le prix est fixé au 1er janvier 2019 à 47 € HT par poteau, une indexation est prévue une fois par an. Le nombre de poteaux au 1er janvier 2019 est de 43.

DEMANDE DE REPORT DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 1er JANVIER 2026 : Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1er janvier 2020 à la communauté de communes de SAONE DOUBS BRESSE et demande le report du transfert de ces compétences au 1er janvier 2026.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DRESSE PAR M. Didier VERNAY, MAIRE – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget annexe d'assainissement sont les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de clôture de l'exercice précédent :		
Déficit :		
Excédent :	76 711.81	49 666.55
Excédent affecté à l'investissement :		
Opérations de l'exercice :		
Mandats émis :	49 542.01	21 102.73
Titres émis :	70 285.12	33 668.09
Résultat de fin d'exercice :		
Déficit :		
Excédent :	97 454.92	62 231.91

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont de 417 800 € en dépenses et de 284 000 € en recettes d'investissement.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE D’ASSAINISSEMENT : Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : le conseil municipal décide à l’unanimité d’affecter l’excédent de fonctionnement de 97 454.92 € comme suit :

En section d’investissement (article 1068) : 71 568.09 € pour couvrir le besoin de financement de la section

En section de fonctionnement (article 002) : 25 886.83 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DRESSE PAR M. Didier VERNAY, MAIRE – BUDGET PRINCIPAL : Le conseil approuve à l’unanimité le compte administratif 2018 du budget principal sont les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement	Section d’investissement
Résultat de clôture de l’exercice précédent		
- déficit :		101 934.34
- excédent :	247 507.90	
- excédent affecté à l’investissement	(45 245.36)	
Opérations de l’exercice :		
- mandats émis	1 548 010.36	570 170.60
- titres émis	1 783 492.89	377 446.33
Résultats fin d’exercice :		
- déficit		294 658.63
- excédent	482 990.43	

Les restes à réaliser de la section d’investissement sont fixés à 190 910 € en dépenses, et à 243 400€ en recettes.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET PRINCIPAL : Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – BUDGET PRINCIPAL : le conseil municipal décide à l’unanimité d’affecter l’excédent de fonctionnement de 482 990.43 € comme suit :

En section d’investissement (article 1068) : 242 168.63 € pour couvrir le besoin de financement de la section

En section de fonctionnement (article 002) : 240 821.80 €

SUBVENTIONS 2019 : Le Conseil municipal vote à l’unanimité les subventions suivantes :

Pour le Comité des Fêtes :

Subvention générale de fonctionnement : 500 €

Subvention pour le feu d’artifice : 1 200 €

Subvention pour la batterie fanfare : 200 €

Pour l’association la Tirelire des Ecoles : 115 €

Pour l’association APECOM : 115 €

Autres subventions :

ORGANISMES	VOTE 2019	ORGANISMES	VOTE 2019
Association Paralysés France	50	Association Saône et Bresse 71 (tennis table)	115
Comité Dpt Ligue contre le Cancer	50	Le Jardin des Rêves	115
Valentin Haüy association	50	FNACA	115
Association Pupilles PEP 71	50	ACPG	115
Croix Rouge	50	Association les Films de la Guyotte	115
Comité contre les maladies respiratoires et tuberc.	50	Comité du Souvenir la Madeleine	115
ADIL Information Habitat	50	ADMR	115
Prévention Routière	50	Chorale Arpège	115
Les Papillons Blancs	50	Association des conscrits	115
Sesame Autisme Rhône-Alpes	50	Association de gymnastique St-Martin	175
Restaurants du Cœur	50	Club Espoir	175
France Adot	100	Association Judo Club	300
Centre Anti-Cancer Leclerc	100	Tennis club	300
Mission Locale Chalonnais	100	Amicale du Temps Libre	300
CIFA Jean Lameloise Mercurey	115	Amicale Sapeurs Pompiers	350
CFA Bâtiment Saône et Loire Autun	32	Club sportif et artistique Saône et Bresse	350
CFA Gueugnon	32	Amicale Donneurs Sang	400
Maison Familiale Rurale Etang sur Arroux	64	Club Cyclotourisme	500
Association de gestion du LEPP Reine Antier	115	USSM	1800
Société Chasse la Bressane	115	Ecomusée Pierre de Bresse	3000
Amicale Boules St-Martin	115	Coopérative Scol. Ecole Prim. Piscine	1 600
Association Les Amis de Perrigny	115	Coopérative Scol. Ecole Maternelle	320
Baby Football Club St Martin	115	Coopérative Scol. Ecole Primaire	600
les bonz'amis du baby	115	Collège O. de la Marche formation PSC1	1185
Agir Pour avancer	115	<b>TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUEES</b>	<b>14288</b>

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'EXERCICE 2019 : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2019 comme suit :

. Ecole Primaire : 333,00 € par élève . Ecole Maternelle : 1 200,00 € par élève

En cas de dérogation scolaire de droit, la participation financière est fixée à :

. Ecole Primaire : 200,00 € par élève . Ecole Maternelle : 720,00 € par élève

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019 : Le conseil décide, après délibération et à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition tels qu'en 2018, soit :

Taxe d'habitation : 20,10 %  
 Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 15,62 %  
 Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 40,65 %

REPRISE DU RESULTAT DE LA ZONE D'ACTIVITES LES QUARTS AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 : Suite au transfert de la ZA les Quarts à la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse, le conseil décide, à l'unanimité, la reprise des résultats comptables de la zone au budget primitif 2019 :

Déficit d'investissement : 35 369.65 € Excédent de fonctionnement : 36 251.21 €  
 Résultat global : excédent de 881.56 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : sur proposition du Maire et de la commission des finances, le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif du service annexe assainissement qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	93 406 €
Dépenses et recettes d'investissement :	482 109 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL : sur proposition du Maire et de la commission des finances, le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif du service annexe assainissement qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 997 084 €
Dépenses et recettes d'investissement :	905 042 €

PROGRAMMATION DES TRAVAUX FORESTIERS 2019 : sur proposition des services de l'ONF, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- ▶ L'établissement d'un devis pour les travaux suivants :
  - cloisonnement sylvicole parcelle 101 – 1.00 ha
  - cloisonnement sylvicole parcelle 108 – 1.21 ha
  - dégagement manuel de plantation parcelle 108 – 1.21 ha
- cloisonnement sylvicole parcelle 109 – 1.28 ha
- dégagement manuel de plantation parcelle 109 – 1.28 ha
- cloisonnement d'exploitation parcelle 121 – 3.49 ha
- nettoyage de jeune peuplement parcelle 121 – 3.49 ha
- Entretien du périmètre : lisières parcelles 21/22

CONVENTION FINANCIERE POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION DES ELEVES DOMICILIES A ST MARTIN ET SCOLARISES A CHALON SUR SAONE : Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à intervenir avec la ville de Chalon sur Saône pour fixer la répartition intercommunale des charges des écoles. La participation est fixée actuellement à 156 € et est revue chaque année. La convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction deux années consécutives.

CONVENTION RELATIVE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE DU SECTEUR DE SAINT GERMAIN DU BOIS : Suite au changement de secteur scolaire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Bresse Nord Intercom' pour la répartition des frais relatifs au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

- Décision n° 003/2019 du 21 mars 2019 : La Redevance d'Occupation du Domaine Public due par ORANGE pour ses réseaux et ouvrages de distribution de télécommunication est fixée à 2 771 € pour l'exercice 2019 (31.187 km de réseau souterrain, 26.601 km de réseau aérien, 2.1 m2 d'armoire et borne pavillonnaire).
- Décision n° 004/2019 du 25 mars 2019 : Les travaux de réhabilitation des canalisations d'eaux usées sont confiés à l'entreprise MARMONT SARL, 25 rue de Branges, 71502 LOUHANS, pour un montant de 259 454.69 € HT soit 311 345.63 € TTC comprenant :
  - Tranche ferme – secteur Bruyère/Maltière Zone 1 : 106 054.74 € HT soit 127 265.69 € TTC
  - Tranche optionnelle 1 – secteur Collège/Pré Valdat : 76 269.17 € HT soit 91 523.00 € TTC
  - Tranche optionnelle 2 – secteur Bruyère/Maltière Zone 2 : 77 130.78 € HT soit 92 556.94 € TTC

Fiscalité : le Maire indique au Conseil municipal que la commune, la communauté de communes, le SICED et le syndicat des eaux n'ont pas modifié leurs taux d'imposition ou tarifs.

CCAS : le budget a été voté. Un nouveau service de transport à la demande est mis en place par le CCAS. La subvention communale est portée à 6 000 €.

Recensement : le maire rappelle que le recensement de la population a eu lieu au cours des mois de janvier et février. Les résultats sont en cours de traitement à l'INSEE et seront connus ultérieurement.

Travaux : le maire rend compte des différents travaux en cours sur la commune ; les agents communaux travaillant actuellement sur le bâtiment du terrain du champ de foire.

Manifestations : le maire rappelle au conseil :

Le festival du film « L'ici et l'ailleurs » le 31 mars à la salle Jean Paccaud

Le prix des artisans du Club Cyclo le dimanche 7 avril

La séance est levée à 22 H 45. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.